



VISIATIV ANNONCE L'ENREGISTREMENT DE SON DOCUMENT DE BASE DANS LE CADRE DE SON PROJET D'INTRODUCTION EN BOURSE

Lyon le 7 avril 2014. Visiativ, intégrateur et éditeur de solutions logicielles collaboratives pour les PME/ETI, annonce l'enregistrement de son document de base par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.14-013 en date du 7 avril 2014.

L'enregistrement du document de base constitue la première étape du projet d'introduction en Bourse de Visiativ sur ALTERNEXT de NYSE Euronext Paris, sous réserve des conditions de marché et de l'accord des autorités de tutelle.

UN SPÉCIALISTE DE SOLUTIONS LOGICIELLES COLLABORATIVES DÉDIÉES AU MID-MARKET

Les entreprises se transforment et deviennent collaboratives et mobiles. Partenaire stratégique de la transformation numérique des PME/ETI, Visiativ leur apporte des solutions permettant de dynamiser l'innovation, optimiser les relations clients/fournisseurs, améliorer le partage de l'information et de la connaissance.

Pour remplir cette mission, Visiativ, concepteur de solutions packagées pour les entreprises du mid-market (TPE, PME et ETI), appuie son développement sur deux activités qui se complètent et s'enrichissent mutuellement :

- Une activité historique d'Intégrateur de solutions logicielles, spécialisé dans la mise en œuvre de la plateforme 3D Expérience de Dassault Systèmes.
- Une activité d'Editeur d'une plateforme collaborative et sociale disponible en mode licence ou SaaS qui connaît une forte croissance.

Visiativ enregistre une croissance de 11% par an de son chiffre d'affaires depuis 2009 et réalise 49,2 M€ en 2013 pour un résultat d'exploitation de 2,3 M€. L'activité Edition affiche sur les exercices 2012 et 2013 un taux de croissance annuel moyen de +21%.

La part du chiffre d'affaires récurrent composé des contrats de maintenance, d'abonnement et de ventes en mode SaaS représente 21,3 M€ en 2013 soit 43% du chiffre d'affaires total.

Avec une forte présence régionale en France au travers de 15 agences de proximité, mais également en Suisse et au Maroc via des filiales, Visiativ s'est développé à la fois par croissance organique (+10% par an depuis 2010) et par des croissances externes venues enrichir sa plateforme technologique et sa base clientèle.

Les solutions logicielles déployées par Visiativ sont utilisées par une clientèle large et diversifiée composée de plus de 9 000 TPE, PME et ETI. Grâce à un mode de vente directe et indirecte via un réseau de plus de 50 partenaires, le Groupe a acquis plus de 750 nouveaux clients en 2013.



UN SOCLE DE DÉVELOPPEMENT SOLIDE AVEC DES POSITIONS FORTES SUR SES MARCHÉS

Spécialiste des solutions logicielles innovantes pour les TPE et PME industrielles, Visiativ se positionne comme le N°1 européen et figure dans le TOP 5 mondial des intégrateurs des solutions logicielles de conception 3D SolidWorks de Dassault Systèmes (source : classement mensuel Dassault Systèmes). Avec plus de 10 000 licences installées au 31.12.2013, Visiativ couvre plus de 5 000 clients industriels.

De plus, depuis janvier 2014, Visiativ est devenu, intégrateur de l'ensemble des applications de modélisation 3D Dassault Systèmes (Catia, Enovia, Simulia et Exalead) s'ouvrant ainsi l'opportunité de dupliquer la croissance réalisée sur le marché des TPE/PME auprès des ETI.

ACCÉLÉRATION DE L'OFFRE LOGICIELLE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES

La transformation numérique crée de nouveaux besoins pour les entreprises. Dans l'entreprise numérique, la chaîne de valeurs n'est plus gérée uniquement par l'entreprise : le concept « d'entreprise étendue 2.0. » fait référence au fait que les clients, les partenaires et les collaborateurs contribuent à l'enrichissement de la proposition de valeur de l'entreprise. Le numérique s'insère au cœur des métiers de l'entreprise, il permet la circulation plus rapide de l'information dans un écosystème connecté composé des différents services, des partenaires et des clients.

La plateforme collaborative et sociale orientée métier de Visiativ répond aux trois enjeux majeurs de la transformation numérique de l'entreprise :

- Dynamiser la création de nouveaux produits et services par l'innovation collaborative.
- Développer la proximité clients et partenaires par l'usage de nouvelles technologies.
- Favoriser le travail d'équipe et augmenter la mobilisation des collaborateurs.

Ces projets numériques doivent être menés beaucoup plus rapidement que les projets IT traditionnels, ce qui implique des méthodes de développement et de gestion (de projet) plus souples et moins onéreuses. C'est dans cet objectif que Visiativ met en œuvre des solutions uniques composées de son savoir-faire d'éditeur de logiciels et d'intégrateur de solutions logicielles métiers.

Chaque année, Visiativ réinvestit entre 6 et 7% de son chiffre d'affaires (3,3 M€ en 2013) dans sa R&D et 44 collaborateurs travaillent exclusivement sur des programmes d'innovation intégrant l'ensemble des nouvelles technologies numériques (Cloud, Mobilité, Social, Big Data et Objets connectés)

La plateforme collaborative et sociale de Visiativ intègre les différents modules que sont la gestion électronique de documents (GED), le système de gestion de contenu (CMS), la gestion des processus métier (BPM), le e-commerce et le social-learning. L'une des forces de Visiativ est d'avoir su rendre ses solutions interopérables, sur une seule plateforme, et connectables aux différentes solutions d'entreprise ERP et CRM.

Cette approche d'éditeur de solutions collaboratives permet à Visiativ :

- d'une part d'enrichir son offre d'intégrateur de solutions Dassault Systèmes avec des solutions packagées répondant aux besoins particuliers des fonctions métier au travers d'un catalogue d'applications prêtes à l'emploi ;
- et d'autre part de conquérir de nouveaux clients avec une offre modulaire via une plateforme collaborative et sociale offrant une approche verticale métier et connectable au système d'information existant.

VISIATIV se différencie des autres acteurs de ce domaine en proposant une solution permettant aux fonctionnels et aux services IT de collaborer ensemble sur la conception des applications métiers.



UNE SOCIÉTÉ RENTABLE DISPOSANT DE RÉSERVOIRS DE CROISSANCE ORGANIQUE IMPORTANTS DANS SES DEUX ACTIVITÉS

Positionné sur les couches applicatives les plus dynamiques avec un taux de croissance moyen annuel du marché de la simulation et de l'analyse estimé à +14% par an jusqu'en 2016 (source : CIM Data) et celui de la transformation numérique des entreprises à +11,2% sur la même période (source : Pierre Audoin Consulting), Visiativ dispose de 3 leviers de croissance puissants pour accélérer sa croissance rentable.

1/ Le développement à un rythme soutenu de l'activité Edition avec :

- Une accélération de la croissance organique, par la mise sur le marché de nouveaux produits packagés adaptés aux besoins métiers des entreprises.
- La poursuite de la croissance externe pour enrichir les briques technologiques.

2/ L'obtention de la licence Dassault Systèmes pour intégrer les logiciels Catia, Enovia, Simulia et Exalead en France, l'élargissement de l'offre vers la gestion du cycle de vie du produit (PLM) et le développement d'offres sur-mesure clés en main sont des facteurs importants de création de valeur et de déploiement auprès des ETI.

3/ L'enrichissement de l'offre SolidWorks grâce à un catalogue de solutions logicielles collaboratives, packagées et prêtes à l'emploi ainsi que le déploiement de nouvelles offres auprès d'une base installée de plus de 5 000 clients génèrent des perspectives de croissance importantes dans les années à venir.

Ces facteurs permettent à Visiativ d'avoir pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires supérieur à 75 M€ au 31.12.2016. Cette accélération de la croissance s'accompagnera d'une hausse de la rentabilité avec l'objectif d'atteindre une rentabilité d'exploitation supérieure à 10% au 31 décembre 2016.

MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT DE BASE

Des exemplaires du document de base enregistré le 7 avril 2014 sous le numéro I.14-013 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Visiativ, Les Bureaux Verts, 26 rue Benoît Bennier, 69260 Charbonnières-les-Bains ainsi que sur les sites Internet de Visiativ (www.visiativ.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

FACTEURS DE RISQUES

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré par l'AMF notamment les risques liés aux accords de distribution avec le Groupe Dassault Systèmes et les risques liés aux dividendes prioritaires attachés aux actions de préférence.

Retrouvez toutes les infos sur www.visiativ.com



A propos de Visiativ

Editeur et intégrateur de solutions logicielles innovantes, Visiativ accélère la transformation numérique des entreprises grâce à sa plateforme collaborative et sociale orientée métier. Positionné sur les entreprises du mid-market depuis sa création en 1987, Visiativ a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 49,2 M€ dont 43% de chiffre d'affaires récurrent. Il détient un portefeuille de clientèle diversifiée composé de plus de 9 000 clients. Présent en France au travers de 15 agences ainsi qu'en Suisse et au Maroc au travers de deux filiales, Visiativ compte 330 collaborateurs dont 44 dédiés à la R&D.

CONTACT VISIATIV

Laurent Fiard
Président Directeur Général
Tél. : 00 33 4 78 87 29 29
investisseurs@visiativ.com

CONTACT INVESTISSEURS/PRESSE

Amalia Naveira/Marie-Claude Triquet
Actus Lyon
Tél. : 00 33 4 72 18 04 93
anaveira@actus.fr/mctriquet@actus.fr



Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions VISIATIV dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF») sur un prospectus composé du document de base objet de ce communiqué et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières de Visiativ aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de Visiativ ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières de VISIATIV n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et Visiativ n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (telle que transposée, le cas échéant, dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (un « Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats Membres Concernés, autres que la France. Par conséquent, les actions de la Société peuvent et pourront être offertes dans ces Etats Membres Concernés uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; (ii) à moins de 100, ou si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions adéquates de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) ainsi que cela est permis au titre de la Directive Prospectus; ou (iii) dans tout autre circonstance ne nécessitant pas que la Société publie un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou les réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par la Société d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » concernant les actions de la Société dans tout Etat Membre Concerné signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider ou non d'acheter ces actions de la Société, telle qu'éventuellement modifiée par l'Etat Membre Concerné par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (i) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (ii) qui sont des "investment professionals" répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'«Ordonnance») ; (iii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance ; ou (iv) à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme "Personnes Habilitées"). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé(e) aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.